



Garde d'un bebe de 4 mois

Par **melanie24**, le **02/11/2013** à **11:07**

bonjour voila je suis maman d'une petite fille de 4 mois et le papa la reconue sur papier officiel mais ne vie pas avec nous et me verse rien pour elle car je n'est pas de jugement mais au jour d'aujourd'hui il veut pouvoir venir la prendre quand il veut et l'amenee ou il veut mais je ne suis pas trop d'accort la dessus car c'est un bebe et qu'il lui faut de l'equilibre je voudrai savoir si je passe devant un juge si c'est possible qu'il est qu'un seul droit de visite et pas un droit de garde

Par **JuLx64**, le **02/11/2013** à **11:44**

À partir du moment où vous refusez le droit de garde, c'est au père de le demander à un juge. Et à 4 mois, je doute fort qu'il obtienne autre chose qu'un droit de visite.

Vous pouvez par contre demander une pension alimentaire.

Par **melanie24**, le **02/11/2013** à **21:00**

et comment sa se passent si l'un des deux parent decide de partir a 600km de l'autre ?

Par **JuLx64**, le **02/11/2013** à **21:40**

Ça se passe comme le décidera le juge, s'il est saisi par l'autre parent.